ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 83096

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'ardente nécessité d'accroître l'éducation et la prévention des jeunes Français face au SIDA. Le Gouvernement peut il préciser les campagnes d'information et de prévention qu'il entend promouvoir.

Texte de la réponse

L'épidémie de sida demeure une priorité de santé individuelle et publique majeure. L'école, dans sa mission éducative, est un important relais pour contribuer à préparer les élèves à l'exercice de leur responsabilité individuelle et collective et favoriser les attitudes de solidarité. À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, le 1er décembre 2009, le ministre de l'éducation nationale a souligné la responsabilité particulière de l'éducation nationale dans la transmission des connaissances et des moyens de prévention contre les infections sexuellement transmissibles (IST), dont le VIH/sida. Il a fait part de sa volonté que soit renforcée l'éducation à la sexualité dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), conformément aux dispositions de l'article R. 421-47 du code de l'éducation. Ces recommandations ont été récemment confirmées dans la circulaire n° 2010-38 du 16 mars 2010 relative à la préparation de la rentrée 2010. Celle-ci rappelle notamment que chaque établissement se doit de mettre en oeuvre un projet éducatif de santé construit et structuré permettant de renforcer la prévention du VIH-sida et des infections sexuellement transmissibles (IST) dans une approche globale d'éducation à la sexualité. Par ailleurs, le 1er décembre de chaque année, Journée mondiale de lutte contre le sida, une circulaire est adressée aux recteurs, inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et chefs d'établissement, pour rappeler le devoir constant d'information et de prévention de l'école. C'est dans ce cadre que dès 2005, un partenariat actif a été établi entre le ministère de l'éducation nationale et Sidaction autour de l'opération « Pour la vie » associant France 5 et la Ligue de l'enseignement. Depuis cette date un dispositif multi média d'information et de prévention du VIH/sida produit par Sidaction est diffusé gratuitement à l'ensemble des lycées et des collèges. Cette opération est reconduite en 2010. L'ensemble des outils édités par Sidaction constitue désormais une importante ressource documentaire d'information et de prévention du VIH/sida mis à la disposition des équipes éducatives pour préparer et animer les actions auprès des élèves. Enfin des mesures exemplaires et efficaces ont déjà été prises pour généraliser l'installation de distributeurs automatiques de préservatifs dans les lycées. Le dernier bilan effectué auprès des académies en mars 2009 fait apparaître que plus de 95 % des établissements disposent d'un distributeur.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 83096
Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7477
Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13783